



**MAIRIE
DE
PLOUGOULM**

Tél. : 02.98.29.90.76

**AVIS DE DÉPÔT
D'UNE DEMANDE DE
PERMIS DE
CONSTRUIRE**

Numéro d'enregistrement : **PC 029 192 26 00004**

Date d'enregistrement : 06/03/2026

Nom et Prénom du demandeur : **MESGUEN Claire**

Adresse du terrain : 340 rue de la chapelle de prat coulml

Référence cadastrale : AP0317

Surface de plancher de la construction : 114 m²

Surface de plancher à démolir : 0m²

Hauteur du projet :

Nombre de lots du lotissement :

Destination de la construction :

Le projet de Mme MESGUEN est de construire une habitation destinée à la location.

La parcelle se situe dans le bourg de PLOUGOULM, en zone classée ouverte à la construction.

Le terrain de 1881 m² présente un fort dénivelé, avec un point bas situé au Nord-Ouest de la parcelle. Une habitation déjà existante est présente au Sud-Est de la parcelle.

Le traitement des clôtures du terrain fera l'objet d'une demande ultérieure.

Deux places de parking seront réservées devant le bâtiment. L'entrée du terrain, les accès à l'habitation et les parkings seront empierrés. Deux terrasses béton sont prévues en façades Sud et Ouest de l'habitation. Le reste de la parcelle sera engazonnée.

Les eaux pluviales des toitures, terrasses et accès privés seront absorbées par un puits d'infiltration.

Les eaux usées seront raccordées au tout-à-l'égout à l'aide d'une pompe de relevage.

Une station de tri sélectif des déchets sera mise en place sur le chantier par une entreprise agréée (Ostreya) et sera présente tout au long des travaux. Les déchets seront triés par matériaux dans des conteneurs spécifiques à chaque matériau (bois, ferraille, placo,

plastiques, cartons, etc...).

Les déchets sont ensuite envoyés vers des centres de valorisation agréés.

Le projet d'architecture traditionnelle se compose de trois volumes rectangulaires de plain-pied, mais chacun ayant un niveau rez-de-chaussée fini différent, afin de suivre au maximum la forte pente du terrain naturel. Un mur de soutènement sera réalisé en façade Ouest, jusqu'en limite de propriété, afin de pallier la pente du terrain naturel.

Les toitures des volumes Nord et Sud, de pente 40° seront couvertes d'ardoises naturelles. Le volume central, faisant jonction entre les deux premiers, aura une toiture terrasse avec des acrotères en aluminium noir.

Les murs seront enduits au mortier teinté blanc cassé sur toutes les façades.

Les menuiseries extérieures seront de couleur blanc laqué.

Affiché le : 6.3.26 Délivré le :

Retiré le :

Le Maire :
Patrick GUEN

